

CONCOURS D'ARCHITECTURE



RAPPORT SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY (Rev.1)

NOM DU PROJET **AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT
BIBLIOTHÈQUE DE PIERREFONDS**

PROMOTEUR **VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**

Date: 30 septembre 2013

1.0 Soirée de présentation des prestations par les finalistes

La soirée de présentation s'est déroulée devant public le mardi 24 septembre dernier au Centre culturel de Pierrefonds. Les périodes de questions se sont déroulées à huis clos après chacune des présentations. Le jury avait préalablement reçu le *Rapport sur les travaux de la Commission technique*. Tous les membres du jury étaient présents, soient :

Dominique Jacob, directeur

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Ville de Montréal / Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Représentant de l'utilisateur

Phyllis Lambert, CC,GOQ, CAL, FIRAC

Architecte
Directeur fondateur et Président du conseil des fiduciaires
Centre Canadien d'Architecture

Jacques Plante

Architecte
L'Architecte Jacques Plante
Professeur agrégé, Université Laval

Oscar Ramirez
Architecte
Cardin Ramirez Julien

Michel Beaudry
Architecte
Beaudry architecte

Guylaine Beaudry
Directrice des bibliothèques par intérim
Université Concordia

Monsieur Jacques Plante, architecte et président du jury lors de la première étape, agit à titre de président également à la deuxième étape, tel que prévu au Règlement du concours.

L'ordre des présentations des finalistes avait été tiré au sort lors de la réception des prestations le 11 septembre. Les projets ont donc été présentés selon le temps alloué au règlement, dans l'ordre suivant :

AFO (Atelier Big City, FSA Architecture inc., L'ŒUF S.e.n.c)
Projet présenté par : Andrij Serbyn, Randy Cohen et Sudhir Suri, architectes

BGLA + Coarchitecture
Projet présenté par : Martin Brière et Marie-Chantal Croft, architectes

Chevalier Morales Architectes + DMA architectes
Projet présenté par : Stephan Chevalier, Sergio Morales et François Lemoine, architectes

Dan Hanganu Architectes + Groupe A
Projet présenté par : Dan S. Hanganu, Gilles Prud'homme et Érick Rivard, architectes

2.0 Journée de délibérations du jury

Cette journée s'est déroulée le lendemain des présentations, soit le mercredi 25 septembre 2013. Les membres du jury présents sont ceux indiqués au point précédent et les observatrices présentes sont les suivantes :

Andrée Marcil, gestionnaire du projet, DSTI, Ville de Montréal
Louise Zampini, chef de division DCSLDS, Arrondissement Pierrefonds-Roxboro
Marie D. Martel, conseillère en ressources documentaires, Ville de Montréal
Marie-Hélène Lessard, chef de section, DSTI, Ville de Montréal
Lucie Cliche, architecte, Direction de la culture et du patrimoine, Ville de Montréal
Dominique McGregor, chargée de projets, Bureau du design, Ville de Montréal

Les discussions du jury se sont basées sur les critères d'évaluation apparaissant au Règlement du concours. Chacun des membres du jury s'est prononcé sur chacune des prestations. Les points soulevés par les membres apparaissent par projet, dans les pages suivantes.



3.0 Prestation de: AFO (Atelier Big City, FSA Architecture inc., L'ŒUF S.e.n.c)

- 3.1 L'ouverture de ce projet sur son environnement est appréciée.
- 3.2 Le concept ludique présenté est intéressant.
- 3.3 L'énoncé de vision n'est pas retrouvé dans ce projet.
- 3.4 L'intention de mettre tous les services aux usagers sur un même niveau est méritoire. Toutefois, l'accès aux autres fonctions contenues dans la tour est compliqué. La tour apparaît comme un élément signalétique dans laquelle on a forcé l'intégration d'usages complémentaires et semble mettre la cour intérieure dans l'ombre une bonne partie de la journée.
- 3.5 La présence de quatre entrées rend le fonctionnement de la bibliothèque impossible à gérer.
- 3.6 La compréhension des espaces est difficile et leur configuration crée l'isolement de plusieurs secteurs.
- 3.7 Une certaine flexibilité des espaces est possible.
- 3.8 Les bureaux de la DCSLDS au 4^e étage est fonctionnellement un non-sens.
- 3.9 Les mesures appliquées pour l'atteinte d'une certification LEED-Or sont techniquement intéressantes.

4.0 Prestation de : BGLA + Coarchitecture

- 4.1 La recherche d'intégration urbaine aurait pu être plus clairement démontrée.
- 4.2 Malgré sa conception intéressante, la création de ce type de place publique à cet endroit de la ville reflète une perception urbanistique douteuse.
- 4.3 La démarche conceptuelle en référence aux lucioles est intéressante et bien amorcée.
- 4.4 L'intégration de l'énoncé de vision n'est pas achevée.
- 4.5 La matérialité de l'édifice projeté établit une relation avec les autres bâtiments civiques du secteur.
- 4.6 Les prouesses techniques présentées dans le traitement de la maçonnerie suscitent un certain scepticisme.
- 4.7 L'organisation spatiale intérieure ne permet pas le parcours culturel. Par contre, elle permet la création d'espaces diversifiés intéressants.
- 4.8 L'orientation de l'espace créé pour le secteur adulte et souligné par la disposition des rayonnages traduit une négation choquante du bâtiment existant.
- 4.9 La présence d'un foyer séduit mais laisse aussi perplexe sur la pertinence de cet équipement dans ce troisième lieu.
- 4.10 Ce projet permet la présence du personnel parmi les usagers, atteignant ainsi un objectif important du programme.
- 4.11 La fonctionnalité générale des lieux ne rencontre pas les attentes.

5.0 Prestation de : Chevalier Morales Architectes + DMA architectes

- 5.1 La recherche et la démarche supportant le concept d'intégration urbaine sont clairement démontrées et appréciées.
- 5.2 L'explication de la volumétrie du bâtiment en relation avec l'histoire du site ajoute au projet une dimension mémorielle intéressante.
- 5.3 Ce projet présente un pavillon dans le parc et non une boîte dans la ville. Il est ouvert sur son environnement et tire profit du site. Il a une présence marquée sur la rue tout en respectant la végétation existante.
- 5.4 Le parallèle au centre commercial exprimé dans l'énoncé de vision est bien exploité. Le concept proposé en extrait les éléments positifs alors qu'il rejette les inconvénients de ce type d'édifice.
- 5.5 Architecture et concept moderne soulignant la recherche de la bibliothèque du XXI^e siècle.



- 5.6 Les concepteurs ont compris l'énoncé de vision et ont su le transposer dans le projet. La fluidité, l'ouverture et l'animation retrouvées dans ce projet rejoignent les caractéristiques importantes attendues.
- 5.7 La collision entre le bâtiment existant et le nouveau est intéressante. L'intervention n'est pas complaisante avec le bâtiment existant. La franchise du geste est soulignée.
- 5.8 Le tout blanc est divin. La beauté du blanc réside dans la somme d'une multitude de couleurs. Il met en valeur les acteurs des lieux. Mais un certain questionnement demeure quant à la réelle utilisation de ces espaces neutres et froids.
- 5.9 Il est noté que les photographies de maquette présentées dans la prestation ne rendent pas bien l'atmosphère des espaces créés.
- 5.10 Les parois largement vitrées sont appréciées, mais soulèvent une certaine inquiétude quant à l'entretien et à l'éblouissement.
- 5.11 La variation de l'éclairage naturel permet de dynamiser les espaces intérieurs, au gré des heures et des saisons.
- 5.12 La création d'une cour intérieure dans l'empreinte du bâtiment existant accentue magnifiquement le concept du pavillon dans le parc.
- 5.13 La flexibilité des lieux est remarquable. Il faut toutefois porter une attention à la disposition du rayonnement. Celui-ci ne semble pas toujours bien justifié, tel que présenté.
- 5.14 Ce projet permet un parcours culturel intéressant.
- 5.15 L'isolement d'un usager pour favoriser la concentration y est impossible.
- 5.16 Le secteur des services techniques est bien planifié.
- 5.17 La juxtaposition des locaux de la DCSLDS à ceux des services techniques favorise le travail d'équipe.
- 5.18 Les mesures appliquées en termes de développement durable sont convaincantes.

6.0 Prestation de : Dan Hanganu + Groupe A

- 6.1 Il n'y a pas de préoccupation d'intégration urbaine dans le concept proposé.
- 6.2 L'approche conceptuelle consistant au respect du concepteur du bâtiment original et l'établissement d'un dialogue existant-nouveau n'est pas achevée.
- 6.3 L'intention du respect est sentie mais la façon de le traduire n'est pas convaincante.
- 6.4 L'emprunt de la couleur de la brique existante dans l'utilisation d'un autre type de matériau n'est pas apprécié.
- 6.5 La bibliothèque du XXI^e siècle n'est pas au rendez-vous dans ce projet.
- 6.6 Les aménagements paysagers sont des plus intéressants. L'agora extérieure est un atout.
- 6.7 Le projet est rigoureux mais au détriment de la souplesse.
- 6.8 La gestion des entrées est réussie.
- 6.9 Le hall d'entrée allongé présente des problèmes potentiels de congestion lors d'évènements particuliers ou pour l'accueil des groupes. Toutefois, son traitement largement vitré permet de réchauffer l'atmosphère de cette entrée principale.
- 6.10 Le parcours intuitif intérieur n'a pas été compris.
- 6.11 La lisibilité des lieux est facile.
- 6.12 Le choix de bloquer les grandes salles au cœur du bâtiment rend le projet rigide.
- 6.13 La diversité des espaces créés contribue à la qualité générale des lieux.
- 6.14 La cloison des écrans de nouvelles technologies donne un effet spectaculaire.
- 6.15 L'équipe de Direction est mise à l'écart au sous-sol.

7.0 Conclusions

Suite au partage des commentaires, les membres du jury ont désigné à l'unanimité le consortium **Chevalier Morales Architectes + DMA architectes**, lauréat du concours pour les raisons suivantes :

- La démarche d'intégration et l'approche conceptuelle démontrent une recherche approfondie et soutenue;
- Ce projet se démarque par la compréhension de l'énoncé de vision et sa transposition architecturale;
- La réponse architecturale à la recherche de la bibliothèque du XXI^e siècle est clairement exprimée et affirmée;
- Une flexibilité des espaces remarquable;
- Une fonctionnalité des espaces efficace;
- Le seul projet qui a regroupé l'équipe de direction (DCSLDS) et le personnel de la bibliothèque dans un même secteur.

8.0 Recommandations

Suite au concours, le concepteur et l'utilisateur pourront finalement s'asseoir à la même table et procéder à certains ajustements afin d'optimiser l'atteinte des objectifs visés. Tous les finalistes ont manifesté le désir de faire évoluer leur projet en étroite collaboration avec le promoteur. Le jury souligne les recommandations suivantes pour la suite du développement du projet lauréat :

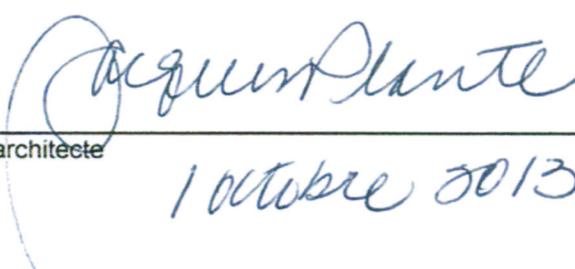
- Le projet devrait être soumis à une analyse de la valeur.
- L'aspect de l'entretien de l'édifice devrait faire l'objet d'un examen approfondi.
- Une analyse des angles du bâtiment est suggérée afin d'optimiser l'exploitation de l'ensoleillement, en particulier pour l'entrée principale au nord.
- L'entrée sur le boulevard Pierrefonds aurait avantage à être marquée de façon plus significative en ramenant les fonctions publiques près de la salle polyvalente.
- L'escalier croisé représente un élément fort qui ne doit pas être altéré dans le développement du projet.

Les membres du jury ont tous signé la désignation du lauréat à la fin de cette journée de délibérations.

Rédigé par :


Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle

Approuvé par :


Jacques Plante, architecte
Président du jury

1 octobre 2013